



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 29 AVRIL 2025

Réf : CCAS25_38

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 8

Pouvoir : 0

Absents : 4

Date de la convocation : 22 avril 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES

DÉLIBÉRATION N°38

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE ELSA TRIOLET

Les membres du CCAS sont informés qu'il convient d'apporter des modifications au règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Elsa Triolet.

Les principales modifications portent sur :

- la modification de l'aide à la vie et l'ajout des forfaits optionnels paramédicaux,
- la suppression de la minoration d'aide à la vie pour le deuxième conjoint,
- la modification du système d'appel malade,
- la facturation du plateau repas en cas de maladie,
- l'inclusion du lavage des draps dans le forfait blanchisserie

Il est donc proposé aux membres du CCAS d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Elsa Triolet tel que joint à la présente.

VU la délibération du 28 septembre 2017 approuvant le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Elsa Triolet,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser le règlement de la résidence autonomie Elsa Triolet pour le bon fonctionnement de l'établissement,

CONSIDÉRANT l'avis du Conseil de Vie Sociale du 20 février 2025,

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** le nouveau règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Elsa Triolet tel que joint ;
- **charge** M le Président de son application.

AR Prefecture N°38 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250429-CCAS25_38-DE
Reçu le 09/05/2025

Publié le 09/05/2025

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

09 MAI 2025



AR Prefecture N°38 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250429-CCAS25_38-DE
Reçu le 09/05/2025